

(C.)

FORMULE DE CONDAMNATION.

PROVINCE DU CANADA, } Qu'il soit notoire que le
 District (ou, selon le cas) de } jour de de l'année de
 où la condamnation a été prononcée) dans le dit district. C. D. (dési-
 gnez le défendeur,) est trouvé coupable par le soussigné, G. H., écuyer,
 de (indiquez les fonctions officielles de la
 personne prononçant la condamnation, selon le cas) pour avoir (exposez
 succinctement la contravention), et je (ou nous) condamne (ou condam-
 nons) le dit C. D. pour la dite contravention à payer à (désignez le
 plaignant) la somme de et de plus la somme
 de pour les frais à cet égard.
 Donné sous mon (ou nos) seing et sceau, les jour et an ci-dessus
 mentionnés.

(Seing et sceau.)

(D.)

FORMULE DE MANDAT DE SAISIE-EXÉCUTION.

PROVINCE DU CANADA, } G. H., écuyer, (désignez les fonc-
 District (ou selon le cas) de } tions officielles de la personne émettant
 le mandat.
 A tout huissier, constable ou autre officier de la paix dans et pour le
 dit district (ou selon le cas.)
 Attendu que C. D., de (désignation du défendeur) a été convaincu
 devant d'avoir (indiquez la contravention) et que pour
 telle contravention il a été condamné à payer à A. B. (indiquez le
 plaignant) la somme de , et de plus la somme de
 pour frais à cet égard.*

En conséquence, il vous est ordonné et à chacun de vous, de saisir
 les biens et effets du dit C. D., partout où ils pourront se trouver dans
 le dit district, (ou, selon le cas) et de prélever sur iceux la dite amende
 et les frais se montant en tout à la somme de , et si dans
 le délai de quatre jours après l'exécution de telle saisie, la dite somme
 en dernier mentionnée de , avec les frais raisonnables
 pour saisir et garder les biens et effets ainsi saisis par vous, et à même
 les deniers provenant de cette vente, vous paierez la dite somme de
 au dit A. B., remboursant au dit C. D. le surplus,
 déduction faite au préalable des frais raisonnables pour saisir, garder,
 et vendre les dits biens et effets, et vous certifierez à , en
 faisant le rapport de ce mandat ce que vous aurez
 fait pour le mettre à exécution. Et n'y manquez pas.

Donné sous mon (ou nos) seing et sceau, ce jour de
 en l'année de Notre Seigneur mil huit cent
 dans le district (ou, selon le cas) susdit.
 (Seing et sceau.)